

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 MAI 2016**

**Présent-e-s :**

Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Présidente
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
M.	Daniel	Fischer	DCe	Secrétaire bureau

M.	Jérémy	Annen	LR+	Conseiller
M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Mme	Audrey	Zwicky-Chenau	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

**Excusé-e-s :**

M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
----	-----	----------	-----	------------

**Procès-Verbaliste :**

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme S. Schrag, présidente, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public présent ; elle excuse l'absence de M. L. Lavarini, retenu par des obligations professionnelles, et ouvre la séance à 20h40.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 5 avril 2016
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1390 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015*
  - VI.2. *P-D-1391 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015*
  - VI.3. *P-D-1393 Approbation des comptes 2015 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*
  - VI.4. *P-D-1394 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*
  - VI.5. *P-D-1395 Crédit d'investissement de CHF 70'000.- destiné à la réfection de chemins communaux (Côtes-de-Landecy et Badosse)*
- VII. Élection d'un membre par groupement politique au conseil de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement
- VIII. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2016-2017
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2016**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 5 avril 2016 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Lecture du courrier reçu des administrateurs de la Plateforme *Polijeunes* afin de présenter cette dernière et faire part de ses coordonnées électroniques (i.e. [www.polijeunes.ch](http://www.polijeunes.ch)).

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **1. Plans de site de Compesières et de Landecy**

**M. A. Walder** informe que la commission de l'aménagement a préavisé favorablement le projet de plan de site de Compesières. Celui-ci continue sa circulation technique dans les différents services du canton. Si tout se déroule sans ambages, il espère que ledit plan de site pourra être avalisé par le Conseil d'Etat d'ici à la fin de l'année. Parallèlement, le projet de loi relatif à la modification de zone est également en procédure ; il souhaite vivement que le Grand Conseil puisse se saisir du dossier dans un délai respectable.

Le plan de site de Landecy, qui avait, en son temps, également été préavisé favorablement par la commission de l'aménagement, est sorti de sa léthargie en raison d'une demande d'autorisation pour un projet de construction dans le village.

### **2. Réhabilitation des communs de la ferme de Compesières**

Le mandataire, qui s'occupera des plans d'exécution, du devis général, des soumissions et adjudications quant à la réhabilitation des communs, a été désigné.

### **3. Halle artisanale – caserne des sapeurs-pompiers**

Un mandataire a également été désigné pour la gestion des travaux liés à la future caserne des sapeurs-pompiers ; celle-ci accueillera les compagnies de Perly-Certoux et de Bardonnex.

### **4. Echanges avec la paroisse catholique Saint-Sylvestre**

Un premier projet, relatif aux échanges entre la commune de Bardonnex et la paroisse Saint-Sylvestre, sera prochainement étudié par les deux parties. **M. A. Walder** espère que ces échanges seront validés et signés avant la fin de l'année ce qui permettra à la commune d'avancer sur son projet de nouvelle école.

### **5. Cambriolages**

Il y a une dizaine de jours, la commune a subi une vague de cambriolages ; le local des jeunes, le local des pompiers, le bureau du stade de football et l'église de Compesières ont en effet été visités et endommagés.

**Mme B. Guex-Crosier** recommande aux membres du Conseil municipal de contacter la centrale d'alarme du GPA ou encore le 117 en cas d'agissements suspects.

**M. C. Creffield** informe que 18 garages ont été forcés, durant cette même période, sur la commune de Collonges-sous-Salève.

### **6. Futurs locaux de la mairie**

**Mme B. Guex-Crosier** informe que des sondages supplémentaires, financés par l'Etat, ont été demandés et qu'une prochaine réunion avec le SMS (Service des monuments et des sites) aura lieu sur place le 2 juin prochain.

### **7. Landecy – zone 20 km/h**

**M. C. Creffield** informe que l'installation d'une zone 20 km/h dans le village de Landecy a été officiellement refusée par le canton.

### **8. Giratoire de Compesières**

**M. C. Creffield** signale que des bannières seront prochainement installées sur le giratoire de Compesières. Le système choisi permettra d'en installer plusieurs et de mettre notamment en valeur les festivités du bicentenaire.

## V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé le plan de site de Compesières ainsi qu'une demande d'autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

En l'absence de M. L. Lavarini, **Mme B. Guex-Crosier** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

**M. J. Annen** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- poursuivi la révision du règlement communal des déchets.

Commission des finances :

**M. G. Rana Zolana** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris connaissance de l'avancement des travaux liés à la halle artisanale
- préavisé favorablement la délibération relative aux comptes 2015 de la commune de Bardonnex.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. C. Cortiglia** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- invité M. Felice Tufarolo du bureau Trafitec afin de réfléchir à d'autres options d'aménagement suite à la réponse négative du canton quant à la mise en place d'une zone 20 km/h dans le village de Landecy.

Commission sociale et culture :

**Mme S. Schrag** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris note, suite à son AG, de la situation saine de l'association *La P'tite Bouffe*,
- constaté le dynamisme, également suite à son AG, de l'association *des Seniors de Bardonnex*,
- pris position quant à une demande de rendez-vous de l'ARCE, association romande de conseils aux entreprises sur la garde d'enfants,
- pris les premiers contacts pour l'organisation de la sortie des Aînés,
- finalisé le cadeau des Aînés.

## VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

### 1. P-D-1390 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015

### 2. P-D-1391 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015

**M. A. Walder** propose de traiter conjointement les deux projets de délibération. Il rappelle que la première d'entre elles permet de constater et de régulariser les dépassements, en deux fonctions, trois natures, dans les comptes de fonctionnement, ceux-ci ne pouvant pas être compensés par des économies sur d'autres comptes de charges.

La deuxième a été étudiée en détail par la commission des finances lors de sa dernière séance. M. A. Walder a pu constater un certain malaise, au sein des conseillers, à la lecture du résultat de l'exercice. En effet, alors que l'on relève l'excellence de ce dernier, le Conseil municipal a récemment majoré les jetons de présence et augmenté de deux points le centime additionnel. Il rappelle que l'augmentation des jetons a été proposée pour que la valeur de ces derniers reste identique suite à leur fiscalisation. Il précise également que les correctifs de la fiscalité des dernières années ont grandement influencé le résultat de l'exercice ; sans eux, la commune aurait probablement enregistré une perte d'environ CHF 180'000.-.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1390**

D – 1390 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015

*Considérant,*

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,*
- *les crédits supplémentaires de fonctionnement votés :*
  - CHF 10'000.- (délibération D-1376 du 23 juin 2015), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une aide financière d'urgence aux victimes du séisme au Népal,
  - CHF 65'000.- (délibération D-1379 du 8 septembre 2015), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à couvrir les coûts des places supplémentaires utilisées par les enfants de la commune dans le cadre de l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest,
- *les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 393'311.60**, après avoir pris en déduction les crédits supplémentaires de fonctionnement,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 26 avril 2016.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015 pour un montant de **CHF 393'311.60**.
2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.**

D – 1391 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015

*Considérant,*

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 75, alinéa 1,*
- *le compte administratif pour l'exercice 2015 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,*

- le compte financier pour l'exercice 2015, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 26 avril 2016.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de **CHF 5'603'850.98** aux charges et de **CHF 6'317'292.69** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 713'441.71**.
3. D'approuver le compte d'investissements 2015 pour un montant de **CHF 214'549.40** aux dépenses et pour un montant de **CHF 30'791.29** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 183'758.11**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 183'758.11** par l'autofinancement à raison de **CHF 1'859'693.01** au moyen de la somme de **CHF 1'146'251.30** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 713'441.71**, l'excédent de financement s'élevant à **CHF 1'675'934.90**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 713'441.71**, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant à l'actif un montant de **CHF 26'020'870.59** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	12'880'511.32
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	13'140'359.27
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	<u>CHF</u>	<u>0.00</u>
<b>Total de l'actif</b>	<b>CHF</b>	<b>26'020'870.59</b>

Et au passif un montant de **CHF 25'560'614.99** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	427'508.43
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	134'531.10
- Provisions (nature 24)	CHF	795'345.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les Préfinancements (nature 28)	CHF	309'525.00
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF</u>	<u>24'353'961.06</u>
<b>Total du passif</b>	<b>CHF</b>	<b>26'020'870.59</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31 décembre 2014 à **CHF 20'300'000.00** ; à ce montant s'ajoutent l'engagement de leasing (photocopieuse) pour **CHF 23'490.00** et une garantie bancaire en faveur de la direction générale de la nature et du paysage, concernant la requête d'abattage sur le crédit d'étude pour la construction d'une halle pour des activités artisanales, pour **CHF 50'000.00**.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

**3. P-D-1393 Approbation des comptes 2015 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. B. Guex-Crosier** qui, dans un premier temps, parcourt les comptes de la FCBL (Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement). Ceux-ci révèlent un bénéfice d'exercice de CHF 45'151.80. Se référant au rapport de gestion 2015, elle relève six changements de locataires ainsi que des travaux d'entretien et de rénovation réguliers, la Fondation ayant à cœur de maintenir son parc immobilier en bon état.

**M. M. Goldschmid** demande si la FCBL envisage l'acquisition de nouveaux immeubles.

Tel est le souhait de la FCBL ; **Mme B. Guex-Crosier** ajoute que quelques contacts ont d'ores et déjà été pris, notamment avec les propriétaires de l'immeuble du 5 - 7 - 9 chemin d'Archamps. Actuellement, au vu des taux d'intérêt particulièrement bas, les investisseurs sont friands d'acquisitions immobilières et les promoteurs, très sollicités par ces derniers, ont peu d'objets à proposer aux fondations.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1393.**

*D – 1393 Approbation des comptes 2015 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*

*Considérant,*

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,*
- *les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,*
- *l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 18 avril 2016,*
- *le rapport de contrôle du 15 février 2016 délivré par BfB, société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA,*
- *le rapport de gestion 2015 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes 2015 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :

- le compte de résultats pour un montant de CHF 1'575'209.51 aux revenus et de CHF 1'530'057.70 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 45'151.81.
  - le bilan s'élevant à CHF 23'448'263.94 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2015.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.**

**4. P-D 1394 - Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui est beaucoup plus sereine, cette année, pour présenter les comptes cités en titre et plus particulièrement ceux de l'association.

Elle rappelle que la Fondation est l'entité à laquelle appartient le bâtiment de l'EMS alors que l'association est l'entité qui le gère.

Elle parcourt les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, qui présentent un bénéfice de CHF 3'162.-. Elle précise que celui-ci est amoindri par une provision « *frais pour grands travaux* » s'élevant à CHF 90'000.-.

Elle enchaîne avec les comptes de l'association qui présentent, en 2015, un bénéfice de CHF 129'272.20 (perte de CHF 415'210.92 en 2014).

Se référant au rapport de performance 2015, elle relève un taux d'occupation de 99.64% et une moyenne catégorie « PLAISIR » de 7.97, chiffre légèrement inférieur à la moyenne de l'ensemble des EMS du canton de Genève. La catégorie « PLAISIR » représente le nombre de minutes de soin accordées par jour à chaque résident, ceci en fonction de leur état de santé.

Enfin, elle précise que sur 60 résidents, la moitié ou leur famille directe sont issues des trois communes partenaires.

2014 a été une difficile pour l'association qui avait enregistré une perte de plus de CHF 400'000.- ; celle-ci était notamment due à des litiges avec des membres du personnel et à une gestion mal appropriée de la direction. **M. J.-C. Marchand** demande si le résultat de l'année est le fruit de nouvelles mesures efficaces ou s'il est dû à un changement de direction.

**Mme B. Guex-Crosier** répond que la direction est restée en place ; le règlement des différents litiges, une meilleure gestion des horaires des employés et un recours limité à du personnel temporaire ont grandement contribué à l'assainissement de la situation.

Au vu du résultat 2015 de l'association, **M. G. Rana Zolana** demande si cette dernière commencera prochainement à rembourser sa dette envers la fondation et quelle en est l'échéance ?

Aucune échéance n'a été fixée mise à part celle du contrat de prestation avec l'Etat en 2017. Ces prochaines années, les bénéfices serviront à combler les pertes cumulées depuis la création de l'association. **Mme B. Guex-Crosier** explique toutefois qu'à l'échéance dudit contrat, les compteurs seront remis à zéro ; il faudra alors négocier avec l'Etat pour que le solde de la perte soit pris en considération au-delà de 2017.

Si tel n'était pas le cas, l'association devrait reverser à l'Etat 50% de ses bénéfices.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée et personne ne s'opposant à une prise de position conjointe des comptes de l'association et de la fondation, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1394.**

D-1394 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

*Considérant,*

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire AUREFI,*
- *l'assemblée générale du 25 avril 2016 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

- ➔ **le Conseil municipal décide**

**a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'486'358.00 de charges et de CHF 1'489'520.00 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 3'162.00.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 3'162.00.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 24'155'968.76.

**b) Association EMS « Résidence de Drize »**

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2015 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'190'044.45 de charges et de CHF 9'319'316.65 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 129'272.20.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 129'272.20.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'946'259.81.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.**

**5. P-D-1395 Crédit d'investissement de CHF 70'000.- destiné à la réfection de chemins communaux (Côtes-de-Landecy et Badosse)**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. C. Creffield** qui, se référant à l'exposé des motifs, indique que les chemins en pente et recouverts de matière du Salève ont tendance à se dégrader rapidement en raison du passage répété des machines agricoles et de la pluie. Ces dernières années, les parties endommagées étaient comblées et remises plus ou moins en état. Aujourd'hui, il apparaît plus opportun de pérenniser un certain nombre de chemins très utilisés et appréciés sur la commune, notamment le chemin des Côtes-de-Landecy et, dans une moindre mesure, le chemin de Badosse. Pour ce faire, il s'agira de procéder au goudronnage de quelques tronçons desdits chemins, à la réalisation de cunettes drainantes et à un raccourcissement de trottoir.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1395.**

*D – 1395 Crédit d'investissement de CHF 70'000.- destiné à la réfection de chemins communaux (Côtes-de-Landecy et Badosse)*

*Considérant,*

- *la nécessité d'entretenir régulièrement le patrimoine communal et de veiller à réduire les coûts d'entretien annuels par des mesures pérennes,*
- *la dégradation, au fil des ans, des chemins des Côtes-de-Landecy et de Badosse en raison du mauvais écoulement d'eau pluviale et du passage d'engins agricoles lourds,*
- *l'aggravation du revêtement constatée lors des fortes intempéries et orages violents,*
- *les demandes, par plusieurs riverains, de procéder à ces travaux de réfection de ces chemins,*
- *l'exposé des motifs joint à la présente délibération,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 25 avril 2016,*
- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 70'000.- destiné à la réfection de chemins communaux (Côtes-de-Landecy et Badosse).
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.38.
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.38, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités de 2017 à 2036 par le compte 6200.331.38.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.**

## **VII ÉLECTION D'UN MEMBRE PAR GROUPEMENT POLITIQUE AU CONSEIL DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier**. En décembre dernier, le Conseil municipal a procédé à l'élection de trois membres au conseil de la FCBL, ceci selon les anciens statuts. Or, selon l'article 8 des nouveaux statuts, validés par le Conseil municipal le 8 septembre dernier et par le département présidentiel le 28 octobre 2015, seul un membre par groupe représenté au Conseil municipal, élu par ce dernier mais pas obligatoirement choisi en son sein, peut être désigné. La loi, modifiant celle relative à la constitution d'une Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (11801), ayant été votée par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et son délai référendaire étant échu, une nouvelle élection est dès lors nécessaire.

**M. G. Rana Zolana**, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. J. Annen**.

**M. D. Fischer**, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **M. V. Buhagiar**.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

## **VIII ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2016-2017**

**Mme M. Barrillier**, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. Ginior Rana Zolana**, au poste de président du bureau du Conseil municipal.

**Mme A. Zwicky**, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **M. Luc Lavarini** au poste de vice-président du bureau du Conseil municipal.

**M. G. Rana Zolana**, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. Jérémy Annen**, au poste de secrétaire du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

## **IX PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Places en crèche**

**M. M. Goldschmid** relève la difficulté, pour les familles domiciliées sur la commune de Bardonnex, de trouver des places en crèche pour leurs enfants. Personnellement concerné par cette problématique, il compare cette recherche à un véritable parcours du combattant luttant entre rejet et refus. Il a récemment été interpellé par une voisine à ce sujet et il n'a su que lui répondre quant aux possibilités futures.

**M. J. Zwicky** tient malheureusement à préciser que cette difficulté n'est pas limitée à la commune de Bardonnex.

**Mme A. Zwicky** confirme qu'il s'agit effectivement d'une problématique cantonale.

Il est en effet évident que le canton de Genève manque de places en crèche et la commune de Bardonnex ne fait pas exception à la règle.

**Mme B. Guex-Crosier** rappelle les démarches entreprises jusqu'à ce jour : discussion avec la commune de Plan-les-Ouates pour l'obtention de places, discussion qui n'a pas abouti – discussion avec la crèche La Cigogne afin de récupérer les quatre places libérées par l'Hospice Général, seules deux seront obtenues – discussion avec Troinex pour obtenir des places dans leur projet de crèche, projet actuellement en développement. Toutes ces démarches prennent du temps et Mme B. Guex-Crosier est parfaitement consciente que la commune n'arrive pas à répondre à la demande de ses habitants comme d'ailleurs l'entier des communes genevoises. Bien que la commune de Bardonnex ne soit pas en très bonne position, elle rappelle que sa proche voisine n'en offre, à l'heure actuelle, aucune. La commune de Bardonnex avait d'ailleurs été approchée pour un projet en construction à Perly et avait confirmé être intéressée ; ce point pourra être discuté lors d'une prochaine rencontre.

Elle rappelle également que la commune est dotée de 10 places auprès de l'AFJ-GSO (mamans de jour), solution alternative pour la garde d'enfants.

Pour terminer, elle indique qu'une place de crèche coûte CHF 30'000.- par année à la commune et qu'il sera du ressort du Conseil municipal, le cas échéant, de voter les crédits et d'adapter les centimes additionnels si nécessaire.

**M. M. Goldschmid** remercie Mme B. Guex-Crosier pour ses explications. Il précise que beaucoup de familles sont déjà concernées par cette problématique mais qu'il faudra encore ajouter celles qui s'installeront prochainement dans les immeubles en construction à Croix-de-Rozon.

## **2. Remerciements**

**Mme M. Barrillier** remercie Mme S. Schrag pour son année de présidence ; elle relève une gestion conciliante, douce mais ferme du Conseil municipal.

**M. A. Krasnosselski** félicite Mme S. Schrag pour cette année de présidence fort bien réussie.

**M. D. Fischer** remercie à son tour la présidente et félicite les membres du nouveau bureau pour leur élection.

**M. G. Rana Zolana**, en sa qualité de vice-président du bureau, félicite Mme Schrag pour le travail accompli. Il salue et remercie également M. D. Fischer qui quitte, ce soir, sa fonction de secrétaire.

## **3. Conseil municipal – départ**

**M. J.-C. Marchand** annonce, pour des raisons logistiques et familiales, son départ de la commune de Bardonnex et, par obligation, sa démission du Conseil municipal. Il présente Mme Sonia Kathrin qui lui succédera ; cette dernière est saluée par acclamations.

## **4. Assemblage**

Lors de la dernière réception communale, plus précisément à l'occasion du passage du Conseil municipal de Perly-Certoux à Compesières, le vin d'un viticulteur de Soral a été servi. **M. J. Annen** demande s'il serait possible d'imaginer la création d'un assemblage composé de raisins exclusivement cultivés sur la commune ?

## 5. Déchetterie de Fémé

**M. A. Krasnosselski** a constaté, avec désolation, l'état exécrable de la déchetterie de Fémé au lendemain du week-end de l'Ascension. Il en incombe la responsabilité à l'entreprise responsable de la levée des déchets qui est, selon lui, incapable d'anticiper la situation. Il pense d'ailleurs que les containers n'ont pas été levés la semaine précédant ce long week-end. Il aimerait que des dispositions soient prises à l'encontre de ce mandataire.

**M. D. Fischer** ne pense pas que les employés de l'entreprise mandatée pour la levée des déchets soient les responsables de la désolation de Fémé ; il pense plutôt que ce sont les utilisateurs qui font tout et n'importe quoi.

## 6. Desserte Perly-Sud

Un plan de la desserte Perly-Sud a été présenté dans une récente édition de la Tribune de Genève. **M. Ch. Cortiglia** demande ce que cela impliquera pour les Bardonnésiens ?

**M. A. Walder** répond que les personnes empruntant la route des Ravières ne pourront plus atteindre directement Perly ; ils devront obligatoirement obliquer sur cette desserte. Cette route serpentera en zone agricole, plus particulièrement en zone d'assolement ; il ajoute qu'il ne sera pas facile d'obtenir un déclassement des parcelles alentours en raison de la récente adaptation du plan directeur cantonal aux limites édictées par la Confédération. Il relève la réaction des commerçants de la route de Saint-Julien qui se font beaucoup de soucis car la voirie ne sera plus empruntée que par les riverains.

## 7. Manuel Torres – *Passe-moi les jumelles*

**M. J. Gyger** a visionné le reportage dédié à M. Manuel Torres, habitant de Croix-de-Rozon, dans l'émission *Passe-moi les jumelles* ; une de ses sculptures « *Rosée lunaire* » est d'ailleurs installée à la croisée de la route de Bardonnex et du chemin du Rouet. Il a été particulièrement ému par le personnage. M. Gyger demande si la commune pourrait faire quelque chose afin de conserver une trace de la vie de ce sculpteur de renom sur notre commune ? Qu'advient-il de ce patrimoine culturel de valeur ?

**Mme S. Schrag** connaît personnellement M. Torres qui est son voisin. Il a entrepris les démarches nécessaires au classement de sa maison et de ses œuvres, qu'il a par ailleurs rapatriées, de son atelier d'Eaumorte dans son jardin.

**M. A. Walder** ajoute que M. Torres est connu de la mairie puisqu'une de ses œuvres a été choisie pour la réalisation d'une carte de vœux il y a quelques années. Plus récemment, l'Exécutif a eu le plaisir de partager un repas en sa compagnie, et celle de son épouse, à l'occasion de leurs noces d'or. Il précise que les artistes, de leur vivant et si cela leur est possible, prennent généralement les dispositions nécessaires quant à la préservation de leur patrimoine. Si M. Torres devait approcher la commune à ce sujet, l'opportunité devrait en effet être saisie mais ceci ne peut venir que de lui.

Afin d'honorer la présence de cet artiste sur notre commune, **M. J. Annen** suggère qu'une réception soit, par exemple, organisée en son honneur.

**Mme S. Schrag** se rappelle que M. Torres avait eu beaucoup de plaisir à participer au jury de Compesières en lumières mais qu'il s'était rapidement et discrètement éclipsé en fin de manifestation. Elle n'est pas certaine qu'il apprécie d'être mis en avant.

Son année de présidence et la législature prenant fin, **Mme S. Schrag** prononce ces quelques mots :

*« Chers conseillers et amis, cher public,*

*Voici le moment de laisser ma place ; j'espère avoir été, tout au long de cette présidence, à la hauteur de vos attentes. Je tiens à vous remercier pour la gentillesse, la bienveillance et la patience témoignées à mon égard pendant cette année riche en événements.*

*Mon premier bureau a été un moment formidable que je ne suis pas prête d'oublier.*

*Ce jour-là, j'étais venue bien en avance pour consulter les dossiers. Claude, avec la gentillesse qui le caractérise, a pris le temps de me montrer nos places et succinctement les dossiers. Je me suis assise et plongée immédiatement dans la lecture.*

*Pendant ce temps, mes collègues du bureau et l'Exécutif arrivaient.*

*Je lisais toujours quand un grand silence s'est installé ; je supposais qu'on allait m'expliquer en détail ce qu'était le premier bureau ... ce fut un grand moment de solitude car, en fait, il s'est avéré que tout le monde attendait que je prenne la parole ; je me suis trouvée bien empruntée.*

*Heureusement, Daniel, qui me connaît bien, est venu à mon secours et m'a expliqué le déroulement du bureau.*

*Ceci a entraîné, après coup, un fou rire général.*

*Cette année a été très active, trépidante et a vu quelques dossiers se débloquent : la nouvelle mairie, la halle artisanale et la réhabilitation des communs vont enfin voir le jour à la satisfaction des commissions. Mais il reste encore beaucoup à accomplir pour voir ces projets aboutir.*

*J'espère que ce travail aura été effectué dans le respect des opinions de chacun car nous avons tous à cœur le bien de notre belle commune*

*Je voulais également remercier Claude et Frédérique pour leur aide indéfectible tout au long de cette année et aussi associer Laura, Giulia et Joaquim à ces remerciements. Nous avons la chance d'avoir de telles personnes à nos côtés.*

*Je souhaite la bienvenue au nouveau bureau et merci à vous tous.*

*Vive Bardonnex !*

## **X CALENDRIER**

<b>Commissions</b>	Aménagement, urbanisme et mobilité	25.05.16	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	24.05.16	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	26.05.16 08.06.16	18h30 18h30	Salle des commissions Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	06.06.16	20h30	Salle des commissions

Routes, travaux, et emplacements communaux	01.06.16	18h30	Salle des commissions
Sociale et culture	20.06.16		<u>ou à confirmer</u>
	21.06.16	18h30	Salle des commissions
Bureau	09.06.16	18h30	Mairie
Conseil municipal	21.06.16	20h30	Salle des Chevaliers
Bicentenaire – Pré-fête à Bardonnex	19.05.16	18h00	Boucle du bus
Course du Conseil municipal	11.06.2016		
Org. : S. Schrag, A. Zwicky-Chenaux, J. Annen			

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, elle lève la séance à 22h00.

Sylviane Schrag, présidente

Genève, le 12 mai 2016/fb